



Commune de NOVALAISE

Modification simplifiée N°1 du P.L.U – Quartier La Serraz

AVIS AU PUBLIC

Le public est informé que, par délibération du 17 septembre 2024, le Conseil Municipal a défini les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée N°1 du PLU – Quartier La Serraz – à la suite d’erreurs matérielles.

Le dossier de modification simplifiée N°1 et un registre où seront consignées les observations, remarques du public seront mis à disposition pendant un mois, du **30 septembre 2024 au 31 octobre 2024**, à l’accueil de la mairie, aux jours et heures d’ouverture de la mairie.

Le dossier sera également consultable sur le site internet officiel de la Commune. Les observations pourront être déposées sur l’adresse électronique : urbanisme@novalaise.fr.

Le Maire,

Claudine TAVEL

